

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 26 JUIN 2023

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 13

Procuration 4

Votants 17

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 05/06/2023

Date d'affichage de la convocation : 19/06/2023

Date d'affichage de la délibération : 04 JUIL. 2023

Étaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, PARIS, NAVARRO, ARRUÉ, CORTES, MOËNNARD, JORDAN, MIEF TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame Anne-Lise CAMUS a donné procuration à Madame Martine NOËL,

Madame Bernadette FAURÉ a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO,

Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Madame Marion ANDRÉ,

Madame Florence JEULIN-CARREY a donné procuration à Monsieur Didier CORTES.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2023-46 Demande de subvention exceptionnelle pour le Salon du Livre, année 2023

Exposé

La commune de Flourens va organiser le dimanche 3 décembre le 4^{ème} salon du livre autour du thème « histoires de familles » afin d'étoffer la politique culturelle de la commune.

Cet évènement s'articulera comme lors de ses trois premières éditions, qui ont été un succès, autour de plusieurs éléments :

- rencontres-débats avec les auteurs invités, résidents sur le territoire de la Haute Garonne pour la majorité d'entre eux, dans le projet d'un partenariat,
- animations accompagnant le salon : atelier de calligraphie, étude d'auteurs par les écoles de Flourens,
- lecture d'œuvres par l'association de théâtre de Flourens, etc...

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 13 000€. En conséquence Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention exceptionnelle à hauteur de 25% (soit 3250 €) qui permettrait de finaliser cet évènement.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

D'autoriser Monsieur le Maire, à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, et à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 28 JUIN 2023

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES



Le Maire,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

